

AFFAIRE N° 37. - Abonnements aux journaux et aux publications périodiques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les abonnements aux journaux et aux publications périodiques ci-après :

- 1 abonnement au Journal de l'Ile de la Réunion
- 1 abonnement à la Revue Agricole
- 1 abonnement à la Démocratie
- 2 abonnements à la Vie Communale
- 1 abonnement au Journal des Maires et Conseillers Municipaux
- 4 abonnements au Recueil des Actes Administratifs
- 1 abonnement au Journal de la République Française
- 1 abonnement à la Gazette des Communes
- 1 abonnement à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 abonnement aux Editions Techniques "JURIS CLASSEURS"
- 1 abonnement au Dictionnaire Permanent Social et Fiscal
- 1 abonnement au Mémento LAMY
- 1 Sélection Hebdomadaire du Monde
- 1 abonnement au Journal "Le Créole"
- 1 abonnement au Journal "Hebdo Bourbon"
- 1 abonnement au Document Communal
- 1 abonnement aux Départements et Communes
- 1 abonnement au Moniteur des Travaux Publics
- 1 abonnement aux Revues d'intérêt communal suivantes :

- Le Secrétaire de Mairie ;
- Etude des problèmes municipaux ;
- Les cahiers ITAP ;
- La Revue des Finances Communales ;
- Organisation et Méthode.

Les Crédits sont prévus au chapitre 934 - articles 662 et 663 du Budget de 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Denis, le 16 Mars 1971
sous le sceau
le Secrétaire Général
signé : Ph. Terrel

Bon copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
M. L. Blaise